

LE DROIT D'HABITER DES TERRITOIRES

INVITATION À UNE CONFÉRENCE /

\\\\ INTERVENANTS:

PATRICE MEYER-BISCH,

Président de l'observatoire de la diversité et des droits culturels, et coordonnateur de la chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes

\\\\ DATE: VENDREDI 6 OCTOBRE 2023 DE 14H À 17H

\\\\ LIEU: AUDITORIUM MAURICE PIC / HÔTEL DU DÉPARTEMENT

26 avenue du Président Herriot - Valence

\\\\ ENTRÉE LIBRE / Renseignements au 07 65 58 64 34

\\\\ DANS LE CADRE DE LA BIENNALE SILLON / Manifestation des cultures 2023

Nous sommes toutes et tous concernés par le fait d'habiter un territoire qui est un phénomène culturel au sens large de la définition de la culture que donne l'UNESCO et qui est reprise dans la législation française*. Les modes de déplacement, les modes d'habitation, les méthodes d'agriculture, les occasions de rencontre et de lien social, l'éducation, la jeunesse, les sports et loisirs sont le quotidien des habitantes et habitants et l'objet de politiques territoriales qui ont pour ambition de favoriser un environnement humain et épanouissant.

La Drôme fait partie des territoires d'innovation et est reconnue comme pionnière pour l'accueil d'initiatives durables et solidaires. Elle est engagée dans des réflexions dans de nombreux domaines qui touchent aux façons d'habiter un territoire pour stimuler la créativité, et qui ont la capacité d'améliorer l'attractivité et de renforcer les liens entre les habitants. En plaçant les droits humains au coeur de la réflexion, la conférence interroge ce que pourrait signifier un droit d'habiter des territoires. Qu'est-ce que cela implique du rôle de l'ensemble des acteurs et des politiques publiques dans tous les secteurs et domaines qui constituent la vie sur un territoire ?

Patrice Meyer-Bisch est reconnu mondialement pour ses recherches consacrées au développement des droits culturels. Ses travaux se concentrent actuellement sur la dimension culturelle, économique et sociale de tous les droits humains : le droit à la santé, le droit à l'alimentation, le droit au travail, le droit à l'éducation, entre autres. Présent lors de l'édition de *SILLON* en 2021 il a déjà eu l'occasion de visiter le territoire et apportera son regard de juriste et philosophe pour nourrir la réflexion commune. Sa présentation sera suivie d'un temps d'échange pour permettre à chacun de poser des questions ou de partager ses interrogations sur le rôle des différents acteurs et institutions de notre territoire Drômois.

* Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances », UNESCO

